

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 8

Buchbesprechung: Publication d'un "Lexique de la sécurité"

Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Publication d'un «Lexique de la sécurité»

Quelles sont les différentes facettes de la sécurité à l'intérieur d'un pays? Comment pense-t-on aujourd'hui la sécurité, particulièrement en France, mais également aux Etats-Unis? Quels liens entre sécurité, criminalité et délinquance? Pour la première fois, un lexique, comprenant vingt-et une entrées, de A comme «Accords de Schengen» à V comme «Violences urbaines», présente les réalités à l'échelle actuelle, nationale, européenne et internationale, ainsi que les politiques publiques de lutte contre la délinquance¹.

■ Col Hervé de Weck

En 1993, lorsque Rudolph Giuliani est élu maire de New York, la courbe des délits majeurs et des crimes est à son niveau le plus élevé: 590000 crimes et délits pour une population de 11 millions d'habitants. New York est alors l'une des villes les moins sûres des Etats-Unis. Le moral de la police est au plus bas et la corruption atteint les plus hauts niveaux du *New York Police Department*. Aujourd'hui, la police de New York est montrée en exemple; on lui attribue la spectaculaire baisse de la criminalité dans la mégapole. De 2245 meurtres en 1990, on est passé à 663 en 1998. De 1993 à 1998, les viols ont diminué de 27,4%, les vols avec violence de 54,2%, les vols de véhicules de 60,8%. En 1999, New York connaît le plus bas niveau de criminalité enregistré depuis les années 1960, avec moins de 300000 faits constatés. Rien que dans le métro, la baisse depuis dix ans représente une division par 7 des homicides, par 10 des viols, par 4 des vols et par 3 des agressions.

Le «New York Police Department» (NYPD)

La stratégie sécuritaire, élaborée par le maire républicain Rudolph Giuliani et les chefs de la police new-yorkaise, s'accompagne d'un recrutement massif de policiers et d'une réorganisation totale des services. De 26000 agents en 1991, les effectifs passent à 40000 aujourd'hui, pour 7,3 millions de New Yorkais. Le NYPD dispose de 6400 véhicules, 26 bateaux et 6 hélicoptères.

Les agents ont réinvesti la voie publique; ils sont responsabilisés et directement impliqués dans la gestion quotidienne de l'insécurité. Chaque quartier représente le secteur d'un officier qui, chaque semaine, rend compte à ses supérieurs et aux représentants de la ville. La ville est quadrillée et cartographiée.

La fonction de policier a été très valorisée: les policiers les plus méritants peuvent être décorés et les salaires vont de 6200 francs suisses mensuels pour un simple agent à plus du double pour un officier. Les ré-

sultats conditionnent les carrières. De nombreuses métropoles américaines se sont inspirées des méthodes mises en œuvre à New York. Malgré certains dysfonctionnements, parfois très graves, la stratégie new-yorkaise demeure un modèle, tant pour les collectivités américaines, que pour les polices étrangères et les élus d'autres pays.

La théorie de la «fenêtre cassée» (*broken windows*) et de la tolérance «zéro»

En 1982, James Q. Wilson et Georges Kelling publient un article dans lequel ils exposent leur théorie de la «vitre cassée». Ils résument ce concept en trois points:

■ Les désordres de voisinage (incivilités) favorisent la naissance d'un sentiment de peur auprès des citoyens.

■ L'absence de réponse des autorités face à un désordre mineur incite à un désordre plus grand, qui aggrave la peur des citoyens, tout en attirant des prédateurs plus violents. Une

¹Soulez, Christophe: Lexique de la sécurité. Criminalité internationale. Paris, Presses universitaires de France, 2001. 262 pp.

Echelle « Bui-Trong »

(du nom de la commissaire divisionnaire française, ancienne responsable de la section « Ville et banlieues » à la direction centrale des renseignements généraux)

- Degré 1:** Racket, coups et blessures, rixes, règlements de compte, «dépouilles», vols avec violence, razzias visant les commerçants, incendies de voitures.
- Degré 2:** Provocations collectives contre les vigiles; injures verbales et gestuelles contre les adultes du voisinage, les porteurs d'uniforme, les enseignants; vandalisme furtif anti-institutionnel.
- Degré 3:** Agressions physiques anti-institutionnelles sur les porteurs d'uniforme.
- Degré 4:** Attroupements lors d'interventions de police; menaces téléphoniques aux policiers; lapidation des voitures de patrouille; manifestations devant les commissariats; chasse aux dealers.
- Degré 5:** Attroupements vindicatifs freinant les interventions; invasion de commissariats, trafics divers visibles (recel, drogue).
- Degré 6:** Agressions physiques contre les policiers; attaques ouvertes de commissariats; guet-apens contre les policiers; «pare-chocages».
- Degré 7:** Vandalisme ouvert, massif, saccages de vitrines, de voitures, jets de cocktails Molotov, escalade rapide, durée brève.
- Degré 8:** Saccages et pillages, agressions de particuliers; affrontements avec les forces de l'ordre; guérilla; émeute.

vitre cassée non réparée indique un abandon par les responsables des lieux, une perte de leur autorité et, plus largement, l'abandon de la communauté qui vit dans ces lieux.

■ Si la police doit s'occuper de ces désordres pour combattre la peur et le crime, elle doit pouvoir compter sur l'assistance et la légitimation des citoyens.

Partant, Wilson et Kelling préconisent de s'attaquer aux infractions mineures en apparence mais qui, par leurs effets pervers, permettent une pérennisation et une aggravation du

désordre social. L'abandon crée le crime, le sentiment d'insécurité en accroît les effets. Chaque quartier, chaque secteur, chaque immeuble doit faire l'objet d'un harcèlement constant des forces de police, tant que les désordres perdurent.

Dès 1993, les effectifs de la police augmentent. Les moyens matériels sont renforcés. Dans le même temps, ses consignes changent. Il lui est demandé de ne plus tolérer le moindre délit, notamment ceux qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Parallèlement, le maire engage une vaste moralisation du

NYPD en limogeant les nombreux fonctionnaires de police corrompus. Rétablir la confiance entre la police et les habitants, voilà l'un des principaux objectifs de la stratégie mise en œuvre. «Courtoisie, professionnalisme, respect», telle est la nouvelle devise du NYPD.

La politique, élaborée par le maire et les responsables de la police, repose avant tout sur une gestion dynamique et novatrice du NYPD. Celle-ci passe notamment par la responsabilisation personnelle des policiers qui rendent compte de leur activité devant la population et leur hiérarchie. Pour ce faire, le NYPD dispose d'un outil informatique et d'une cartographie spécifique *Compstat* (*Computezized Statistics*) permettant de suivre en temps réel l'évolution de la criminalité, par secteur et par type d'infraction. Chaque semaine, les différents chefs de services se réunissent et font le point sur l'activité de leur service. Ces réunions permettent aux chefs de commissariat d'échanger des informations sur les différentes tactiques mises en œuvre, afin d'en améliorer l'effi-

Les résultats comparatifs de 1993 à 1999 (en %)

Meurtres	-65
Viols	-35
Vols avec violences	-54,2
Agressions aggravées	-37
Cambriolages	-59
Vols simples	-37,5
Vols de véhicules	-65
Total	-54

cacité. Elles contribuent par ailleurs à l'évaluation des responsables de district, puisque les autorités peuvent licencier les fonctionnaires inefficaces.

Dans le cadre de la lutte contre les graffitis, les rames de métro sont rassemblées dans des voies de garage gardées pour éviter que des bandes ne viennent les dégrader. Les rames sont également nettoyées et réparées par des équipes attendant directement dans les stations, afin d'intervenir immédiatement contre toute dégradation. La police devient plus sévère (les équipes en civil repèrent les graffiteurs et les équipes en uniforme les interpellent). Les peines sont alourdis à l'encontre des auteurs de graffitis. En 1999, ceux-ci ont quasiment disparu du métro new-yorkais. Pour lutter contre la fraude aux tourniquets, la police intensifie ses contrôles et les interpellations se déroulent en public. Elles concernent aussi bien les jeunes délinquants que les cadres de Wall Street. Les amendes ont été relevées à 100 dollars. En cas de non-paiement, le contrevenant est arrêté, même à son bureau. La fraude aux tourniquets a chuté de façon spectaculaire.

Le NYPD ne se contente pas d'appliquer la loi pénale. Il utilise une nouvelle arme, la discipline civile, afin de renforcer le sentiment de sécurité. Celle-ci repose sur l'utilisation d'outils juridiques civils ou administratifs, dans le but de s'attaquer aux problèmes relatifs à la qualité de vie. 41 avocats travaillent avec les services de police sur des questions telles que

les nuisances sonores, la fermeture de certains lieux, les confiscations... En ajoutant la règle civile à l'arsenal traditionnel de la loi pénale, la police développe des stratégies plus efficaces à long terme contre les comportements illégaux. Cette stratégie permet également d'intensifier la coopération entre les divers services municipaux, entre les secteurs publics et privés. Les résultats, bien que parfois peu quantifiables, sont largement positifs.

La politique de reconquête menée par la police s'accompagne d'une politique sociale importante : réhabilitation de nombreux quartiers, travail de proximité de multiples associations et mise en œuvre de programmes de prévention, sociale ou situationnelle. Elle a été entachée par quelques dérapages fortement médiatisés, dont le plus retentissant est l'affaire Diallo, cet émigré africain abattu par quatre policiers du NYPD, alors qu'il se trouvait sur le pas de sa porte (l'enquête a conclu à une «bavure»). Depuis lors, le service spécialisé d'intervention (*Street Crime Unit*), auquel appartenaient les policiers poursuivis pour le meurtre du jeune Diallo, a connu une baisse de son activité qui n'est sûrement pas étrangère à la reprise des nombres d'homicides depuis le début 2000. Au cours du premier semestre, près de 200 meurtres ont été enregistrés, ce qui représente une augmentation de plus de 22% par rapport à la même période en 1999.

Pourtant le nombre de plaintes contre les policiers est passé de 7457 en 1998 à 6948 en 1999. Le nombre «d'incidents

de tir» a également régressé de 67% entre 1993 et 1999. Le nombre de personnes tuées par le NYPD a aussi fortement baissé, passant de 41 en 1990 à 11 en 1999. Le NYPD reste largement apprécié de la population. Toutefois, une faille est apparue au sein du consensus inter-communautaire qui avait facilité l'élection de Rudolph Giuliani, car les minorités ethniques considèrent que le NYPD favorise les Blancs.

Montée de la violence urbaine en France et sentiment d'insécurité

Contrairement à de nombreux pays étrangers la France n'a jamais remis en cause sa législation pénale sur les mineurs. Elle a développé une culture de l'excuse qui tend à faire du mineur délinquant une victime de la société, non le responsable de ses actes. L'ordonnance de 1945, qui prévoit une irresponsabilité pénale pour les mineurs de moins de 13 ans et une excuse de minorité pour ceux âgés de 13 à 18 ans, n'est plus adaptée. Cette conception était valable lorsque la délinquance des mineurs était marginale. L'est-elle encore quand elle représente près de 25% de la délinquance globale et plus de 50% des actes de violence ? En cinquante ans, la criminalité a changé de nature ! Faute d'une législation adéquate mais également d'une application efficace des textes existants, un très grand nombre de mineurs délinquants bénéficient d'une irresponsabilité pénale de fait. Ce sentiment d'impunité incite, sans conteste, à la réitération des actes.

Il existe une corrélation entre le nombre de crimes/délits et l'inquiétude telle qu'elle transparaît à travers les sondages. Pourtant, le sentiment d'insécurité reflète moins la situation véritable que les impressions fragmentaires de chacun et les informations diffusées par les médias. Les images de voitures incendiées frappent les esprits, comme celles d'affrontements entre CRS casqués et jeunes cagoulés, d'autant plus quand ces séquences sont mises inconsciemment en parallèle avec la fiction. Le sentiment d'insécurité repose sur le réel vécu, non sur le réel connu. En effet, les pratiques d'intimidation de nombreux délinquants ne sont pas répertoriées dans les statistiques officielles. Un pitbull ne mord qu'une fois sur cent mais il inquiète cent fois sur cent. Ce sentiment est aussi renforcé par la non-élucidation de nombreux délits

En 2000, la criminalité a fait un bond de 5,7%, soit la plus forte hausse depuis dix ans ! Parmi les infractions qui augmentent : les agressions physiques (+11,81%), les vols avec violence (+15,77%), les braquages (+14,61% et + 48% à Paris et dans les trois départements de la petite couronne), les règlements de compte entre bandes. Les actes de violence urbaine sont passés de 3000 faits recensés en 1992 à plus de 28000 en 1999. Alors que la violence urbaine des années 1980 révélait une très forte connotation anti-institutionnelle avec, en filigrane, le rejet de la société, la violence urbaine des années 2000 se distingue par quatre caractéristiques majeures :

Réalité des statistiques ?

Selon la dernière enquête de victimisation réalisée en France, un Français sur six déclare avoir peur d'être agressé. Par ailleurs, elle révèle que seuls les 31,1% des destructions et dégradations volontaires de véhicules sont déclarés à la police. Ainsi, pour les années 1997-1998, près de 599000 destructions et dégradations de voitures ont été recensés par la police, alors qu'il y en aurait eu, en réalité, près de 3376000, soit six fois plus. L'étude estime le nombre de «menaces et chantages» à 4167000 pour 1997-1998, alors que la police n'en recense que 693000. Le nombre de cambriolages de résidences secondaires serait 2,4 fois plus élevé que le nombre enregistré. Il y a une déperdition importante entre le fait de porter l'infraction à la connaissance des policiers (main courante) et la saisie statistique de cette même infraction faisant suite à un dépôt de plainte (1 million de faits).

Les homicides sont résolus à plus de 79%, les coups et blessures volontaires à 71%, les viols à 75%. En revanche, les infractions portées à la connaissance des autorités, dont l'auteur est inconnu, ont peu de chance d'être résolues : les cambriolages sont élucidés à 9,20% et les vols à la tire à 3,03%. Le taux d'élucidation a un impact non négligeable sur la perception de l'insécurité. Un taux d'élucidation aussi bas accroît le sentiment d'insécurité du public mais également le sentiment d'impunité des délinquants.

- la recherche du profit (d'où une dérive «mafieuse»),
- l'aggravation des violences physiques,
- l'apparition de bandes structurées
- surtout, la perte totale de repères.

Les justifications, telles le jeu et la révolte contre la société, sont passées au second plan derrière la finalité criminelle et prédatrice, qui prévaut désormais chez de nombreux délinquants. Les affrontements avec les forces de l'ordre se poursuivent mais les regroupements sont moins importants (30-

50 jeunes contre 200 pour les émeutes des années 1990) et plus fréquents. Les «jeunes» malfaiteurs se regroupent selon l'air du temps et en fonction d'un objectif prédefini (vengeance suite à une interpellation, «descente» chez un commerçant, expédition punitive). Les feux de poubelle sont allumés dans les immeubles sans tenir compte des risques; les viols collectifs sont pratiqués comme de simples distractions; les armes à feu circulent de plus en plus et sont utilisées pour régler des différends futile.

H. W.